

## Séminaire Descriptif et Exigences

Enseignant-e :

V. Rüegger, po

N° :

5948

Titre du séminaire :

Juridiction constitutionnelle - questions choisies

Maîtrises concernées :

MD, MDP

Semestre :

automne 2025

**Descriptif du séminaire :** Le séminaire est consacré à des questions choisies relative à la juridiction constitutionnelle. Il prend pour point de départ les travaux de Hans Kelsen, considéré comme un penseur précurseur de la justice constitutionnelle et l'architecte de la Constitution autrichienne, afin de discuter des fonctions et des défis des cours constitutionnelles. Hans Kelsen a vécu à Genève de 1933 à 1940 et sa conception du tribunal constitutionnelle en tant que « gardien de la Constitution » a également été reprise par la doctrine suisse. Kelsen défendait ainsi le tribunal constitutionnel comme un élément de démocratie pluraliste face à la conception de Carl Schmitt qui voyait dans le président le gardien de l'unité politique. Les débats actuels sur une possible incompatibilité des décisions des hautes juridictions avec la séparation des pouvoirs et la démocratie – comme illustré par l'arrêt Klimaseniorinnen g. Suisse – montrent la pertinence des travaux de Kelsen jusqu'à aujourd'hui.

En s'appuyant sur l'œuvre de Kelsen, le séminaire analysera des questions choisies de la justice constitutionnelle, parmi lesquelles:

- Le rôle des cours constitutionnelles dans le contrôle du législatif.
- Le rôle des cours constitutionnelles dans le contrôle de l'exécutif
- l'évolution des droits fondamentaux à travers la justice constitutionnelle
- le dialogue entre les cours constitutionnelles
- le rapport de la juridiction constitutionnel avec la Cour européenne des droits de l'homme
- la relation entre théorie constitutionnelle et la pratique des tribunaux constitutionnels
- les alternatives à la juridiction constitutionnelle

**Exigences :** La participation à l'ensemble des séances en présentiel est attendue, soit le 23.09. (12:15 à 14:00) à UniMail et le mercredi, 19 novembre et le jeudi, 20 novembre 2025 à la Villa Boninchi (Corsier) de 9h à 18h. Le déplacement à la Villa Boninchi est à la charge des étudiant-e-s. Le cours est enseigné en français et en allemand (connaissance passive de l'allemand nécessaire).

a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Non  
➤ Si oui, lesquels ?

b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non  
➤ Si oui, selon quelles modalités et à quel moment ?

c) Existe-t-il une liste de sujets ? Oui

- Si oui : Les étudiant-es peuvent proposer des sujets au sein de thématiques prédefinies. La liste et les sujets seront présentés lors de la 1ère séance le 23.09. (12:15 à 14:00)

d) Quelles sont les diverses étapes et délais de reddition ?

| Etapes  | Délais de reddition      |
|---|--------------------------|
| 1. Choix d'un sujet pour la présentation et le travail écrit  | 30.09.2025               |
| 2. Rendu de la structure argumentative du travail écrit   | 31.10.2025               |
| 3. Une semaine avant la présentation orale, rendu d'un document comprenant la structure de l'intervention | 12.11.2025 ou 13.11.2025 |
| 4. Présentation orale (15 minutes)  | 19.11.2025 ou 20.11.2025 |
| 6. Rendu du travail   | 07.01.2026               |

Commentaires :

Le cours est enseigné en français et en allemand par la Prof. Rüegger et le Prof. Andreas Müller (Université de Bâle), à un groupe composé d'étudiant-e-s de l'UNIGE et de l'Université de Bâle, à la Villa Boninchi (Corsier).

e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Non

*Les règles formelles, notamment celles sur le plagiat, s'appliquent aussi au projet de mémoire. En outre, la qualité du projet de mémoire est prise en compte dans l'évaluation.*

f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui

- Si oui, laquelle ou lesquelles ? Allemand (passif à l'oral, capacité à lire des documents nécessaire)

g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui. Le séminaire est enseigné avec le Prof. Andreas Müller, Université de Bâle.

h) Modalités d'évaluation (par ex. participation = 1 point / oral = 1 point / écrit = 4 points) :

La participation est obligatoire ; la note est composée à 70% de la note du travail écrit et à 30% de la note attribuée à la présentation orale.

Les critères de notation sont communiqués lors de la première séance.